

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

**Une séance extraordinaire** du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 21 août 2019, à 19 h 30.

**Sont présents** : Paolo Galati, président; Vicky Kaliozakis, vice-présidente; James Di Sano, Bob Pellerin et Melissa Wall, commissaires; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Absents** : Guy Gagnon, commissaire; et Stéphane Henley, commissaire-parent.

**Sont également présents** : Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale; Geoffrey Higgs, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**0.0 Reconnaissance du territoire**

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

**1.0 Ouverture de la séance**

Le président ouvre la séance.

**HEURE : 19 h 34**

**2.0 Adoption de l'ordre du jour**

Adoption – ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que l'ordre du jour présenté au document n° SWLSB-2019/08/21-CA-001 soit adopté sans modification.

**EC-190821-CA-0001**

**Adopté à l'unanimité**

**3.0 Projet pédagogique particulier – programme de hockey – école secondaire Laval Junior**

En réponse à une question de la vice-présidente, la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir que les frais exigés dans le cadre de ce projet pédagogique particulier ont été autorisés.

En réponse à une question du président, la directrice générale précise que la commission scolaire demeure responsable d'assurer le transport aller-retour des élèves inscrits à ce programme. Les coûts de transport compris dans les frais du programme couvrent le transport vers les pratiques et les matchs, à l'aller et au retour.

Projet pédagogique particulier

ATTENDU QU'un projet pédagogique particulier a été présenté par le directeur de l'école secondaire Laval Junior au conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 222, alinéa 3, de la *Loi sur l'instruction publique*;

Programme de hockey – école secondaire Laval Junior

ATTENDU QUE le projet pédagogique particulier vise à mettre en œuvre un programme de hockey pour les élèves en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> secondaire qui ont été retenus lors d'un processus de sélection;

**EC-190821-ED-0002**

ATTENDU QUE l'horaire de cours des élèves sélectionnés sera le même que celui des élèves inscrits au programme Sport-études de l'école secondaire Laval Junior;

ATTENDU QUE ce programme de hockey permettra aux élèves d'exceller tant sur le plan scolaire que sportif;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école secondaire Laval Junior a approuvé le programme de hockey, conformément au document n° SWLSB-2019/08/21-ED-001;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la réalisation du projet pédagogique particulier (programme de hockey) à l'école secondaire Laval Junior;

ET QUE la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente, une fois que toutes les conditions et les modalités auront été réglées.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4.0 Création de postes – personnel de soutien administratif**

En réponse à une question du président, la directrice générale explique qu'il existe une clause dans la convention collective qui permet à la commission scolaire d'engager un employé, de façon temporaire et pour une période maximale de cinq mois, pour effectuer des tâches particulières générées par une augmentation de la charge de travail ou un événement imprévu. Le syndicat a déposé un grief concernant ce poste temporaire créé au Service des ressources humaines alors que le Service traitait un dossier particulier. Une nouvelle étude de la situation a permis d'établir la nécessité de créer un poste à temps plein en raison de la charge de travail. Des fonds sont disponibles dans le budget des ressources humaines. Il est nécessaire de créer un deuxième poste en raison de l'augmentation croissante des inscriptions et des nouvelles mesures ayant entraîné l'embauche de 426 nouveaux employés.

La directrice du Service des ressources humaines précise qu'il est nécessaire de créer ces postes pour augmenter l'efficacité au sein du service, étant donné que l'embauche de ces nouveaux employés en raison des mesures a engendré environ 1500 nouvelles tâches.

Création de postes

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien administratif a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres;

Personnel de soutien  
administratif

ATTENDU QUE le nombre de mesures dédiées et protégées prescrites par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a fait l'objet d'une augmentation au cours des trois dernières années;

**EC-190821-HR-0003**

ATTENDU QUE ces augmentations ont entraîné l'ajout de plus de 400 employés à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la création des postes suivants, en vigueur lorsque les postes seront pourvus pour l'année scolaire 2019-2020 :

Classe	Lieu de travail	% de travail	Commentaire
Technicien en administration	Ressources humaines	100	Assurances Pension
Technicien en administration	Ressources humaines	100	Affichages – personnel de soutien

**Adopté à l'unanimité**

**5.0 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**6.0 Clôture**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité**

**HEURE : 19 h 44**

<

**PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 25 septembre 2019**

---

**Anna Sollazzo, secrétaire générale**

---

**Paolo Galati, président**